

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2025**

### **19H30 A LA MAIRIE DE DAUBEZE**

**Membres présents :** Mesdames Chantal Macias, Christiane Dulong, Mme Monique Rolland, Mme Faure Anne-Cécile, Mme Karine Bordini, Mme Lucie Naboulet.

Monsieur Daniel Raoult, Mr Landry Carpentey.

**Membres absents :** Mr Guillaume Le Foll

**Membres représentés :** Mme Vanessa Ibert représentée par Mme Chantal Macias, Mr Patrick Vignaud représenté par Mme Christiane Dulong

#### **Ordre du jour :**

1. **Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 03/04/2025.**
2. **Adressage : convocation pour une réunion publique**
3. **Délibération pour Adelfa, association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques de la Gironde, créée en 1951**
4. **Travaux à envisager pour 2025/2026**
5. **Elections municipales 2026**
6. **Questions diverses**

#### **1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03/04/2025.**

Approuvé à l'unanimité de membres présents et représentés.

#### **2. Adressage, convocation pour une réunion publique.**

Madame le maire revient sur l'adressage de la commune en cours d'élaboration.

Elle propose de programmer une réunion publique d'informations suite à une convocation qui sera adressée à tous les administrés de la commune dans le courant du mois de septembre.

Le numérotage aura déjà été prédéfini et le conseil pourra donner aux administrés les démarches administratives à suivre, la procédure etc...

#### **3. Délibération pur ADELFA : association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques de la Gironde.**

Madame le Maire explique que suite aux évènements météorologiques de ces derniers mois (vents forts, orages importants de grêle) la communauté des Communes Rurales de l'Entre deux mers a délibéré pour adhérer à l'Adelfa à hauteur de 1200€.

D'autre part, il serait souhaitable que chaque commune puisse adhérer à l'Adelfa pour soutien aux viticulteurs/agriculteurs impactés mais pas que puisque cela peut profiter aux habitants d'une commune qui serait touchée par ces intempéries.

La cotisation pour une commune de moins de 1000 habitants est de 100€

#### **4. Travaux 2025/2026.**

Dans un tout premier temps l'urgence est la réparation de l'avant toit de la salle des fêtes qui menace de s'effondrer.

Un devis a été présenté par Mathieu Soupre, artisan dans le domaine et administré de Daubèze.

Le total des travaux est de 3120€ TTC (mettre le devis en copie)

Après examen du dossier, le conseil municipal valide ce projet urgent à l'unanimité.

Daniel Raoult fait part de la mise en vente de nombreuses parcelles de terre de la famille Alonso.

Il se trouve qu'attendant au parking se trouve une parcelle qui pourrait intéresser et être achetée par la mairie.

Madame le Maire s'est informée auprès de la SAFER. Cette parcelle fait environ 6 hectares et se vend au prix de 23000€. La mairie pourrait être intéressée par 2 hectares

Après discussion sur cette opportunité, le conseil délibère à l'unanimité et donne pouvoir à madame le Maire de pouvoir acquérir 2 hectares de cette parcelle WD021 pour la commune.

Il est évoqué le projet de pouvoir construire un barbecue.

Au vu de la configuration de la salle des fêtes, il serait peut-être plus plausible d'envisager d'installer une plancha qui serait amovible mais sur un socle en dur.

Madame le Maire fait remarquer que le parking ne dispose pas de places de parking PMR et que nous ne sommes pas dans la légalité. 2% du nombre total de places de parking doivent être destinées aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet retient toute l'attention du conseil municipal est validé à l'unanimité.

Dans le même temps il est envisagé d'installer un rack à vélos pour les promeneurs qui souhaiteraient emprunter les sentiers de randonnées ou autre. Une capacité de ¾ vélos semble raisonnable.

La commission de sécurité a alerté à plusieurs reprises la mairie sur le fait que le local électrique n'est pas accessible correctement étant donné qu'il est occupé par les balais et autres de la salle des fêtes.

Une armoire métallique qui serait installée dans la SAS des toilettes va être achetée ainsi qu'un diable pour la manipulation des chaises de la salle des fêtes.

Madame Rolland propose que l'on change les tables de cette même salle et que l'on arrange le terrain de pétanque.

Madame le Maire rétorque que ces tables sont encore en bon état et ne nécessitent pas un changement immédiat.

Quant au terrain de pétanque, il sera nettoyé par l'employé communal.

La guirlande électrique des fêtes de Noël sera changée. Après consultation des sites internet, il a été retenu d'acheter 2 guirlandes de la marque EMINZA pour la somme d'environ 200€.

## **5. Elections municipales 2026.**

Madame le Maire rappelle la prochaine échéance des élections municipales prévues pour les 15 et 22 mars 2026.

Elle demande à chacune et chacun de réfléchir sur leur désir de repartir.

Elle souhaite, si le conseil en est d'accord repartir tête de liste.

Elle rappelle les nouvelles modalités de vote dans les communes de moins de 1000 habitants, à savoir la parité et surtout un vote liste entière sans rajout de nom et nom rayé sinon le bulletin sera considéré comme nul.

Actuellement l'équipe municipale est constituée de 7 femmes et 3 hommes en comptant Madame le Maire.

Il va être obligatoire de procéder à un rééquilibrage à savoir 5 femmes, 5 hommes et donc chercher des candidats dans la commune. Des idées sont proposées.

## **6. Questions diverses.**

- Madame le Maire informe les membres du conseil de la mise en place obligatoire du PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde), obligation qui doit être remplie d'ici Novembre 2026.

Elle est élue référente sur la CDC.

Un questionnaire pour un état des lieux a été envoyé à chaque commune et il apparaît que nous devons mettre en place un registre de personnes dites « vulnérables » sur la commune, ce qui va être fait.

- En ce qui concerne la fusion de communes entre Saint Brice, Martres, Coirac, Daubèze, une réunion d'informations aura lieu le 25/07 à Coirac animée par la juriste de l'Association des Maires de Gironde. Tous les membres du conseil municipal sont invités à se rendre à cette réunion afin de comprendre le fonctionnement d'une commune nouvelle, les enjeux et les contraintes.
- Dernier point : la SACPA.  
La SACPA, société d'assistance pour le contrôle des populations animales, à laquelle nous adhérons via une convention avec la CDC nous a adressé début juin, un courrier modifiant le mode de fonctionnement et surtout le montant de la cotisation passant de 140€ à 500€ TTC.  
Après échange téléphonique et mail avec la SACPA, Madame le Maire décide d'en référer au président de la communauté des communes.  
Ce sujet concernant la majorité des communes de la CDCRE2M, le président a réussi à négocier une convention de coordination avec la SACPA.  
La somme à déboursier serait environ de 160€, ce qui paraît beaucoup plus raisonnable.  
Il faut attendre l'autorisation du président pour la convention de coordination et ensuite, nous réadhérerons à la SACPA pour la somme d'environ 160€.

**FIN DU CONSEIL A 21H30.**